

M. le Ministre, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Vendredi, à Strasbourg, au cours d'une réunion, les enseignants de SES expriment à leur inspecteur général leur mal-être professionnel : explosion du temps de travail suite à la réforme du lycée et à la forte augmentation du nombre d'élèves qu'ils ont en charge. L'inspecteur général les a renvoyés à la problématique générale de l'attractivité du métier. Dans d'autres académies et à d'autres moments, on sent la même fracture.

Thème récurrent dans le discours politique : il faut accroître l'attractivité du métier d'enseignant. Faut-il revaloriser les débuts de carrière ? Faire de la gestion de proximité ? En fait, il y a une véritable bonne question à explorer : quelles sont les raisons de la perte d'attractivité du métier ?

Des missions et obligations toujours plus nombreuses qui font exploser le temps de travail effectif sans aucune contrepartie : cahier de textes numériques, livrets de compétences, explosion du nombre de réunions obligatoires dans nombre d'établissements, piège des messageries professionnelles amenant à consacrer de plus en plus de temps aux échanges avec les familles, organisation en barrettes des enseignements d'exploration en seconde puis réforme du lycée amenant à augmenter le nombre d'élèves par heure de cours, évaluations CP-CE1, etc.

Le ministère, dans le déni, refuse de mesurer le temps de travail effectif des enseignants et évoque une nécessaire redéfinition du métier qui, de plus, conditionnera le maintien du niveau de leurs pensions de retraite. Comprenez : une nouvelle hausse du temps de travail. Si le message peut faire illusion auprès de certains, les maîtres, eux, savent et subissent. La coupe déborde.

Les réformes successives et rapprochées, de plus en plus chronophages pour eux, se font dans la précipitation et sans réelle concertation. C'est aux maîtres que l'on demande de pallier le manque de préparation de la réforme des lycées. Pour les E3C notamment. La mixité des publics qui consiste à accueillir des apprentis dans des classes de lycée professionnel est un vrai casse-tête pour les maîtres : non-concordance des temps de présence, autres contraintes pédagogiques. Comment assurer des progressions compatibles avec les attentes de tous, individualiser la relation pédagogique et boucler les programmes ? La quadrature du cercle est devenue une obligation professionnelle !

Le temps de travail publié par la Depp (enquête Insee) amène à conclure que les enseignants travaillaient près de 1600 heures par an en 2009-2010, avant les évolutions citées ci-avant. Dès lors, la menace d'une redéfinition du métier et d'une hausse du temps de travail (encore une !) accroît inévitablement le mal-être d'une profession qui se perçoit de plus en plus comme corvéable à merci. Le sentiment de déclassement s'ajoute à la pression et à la fatigue.

L'absence de réelle médecine préventive et de suivi médical permet de nier le mal-être. Les commentaires ministériels à l'occasion de la tragique disparition de Christine Renon sont l'élément le plus visible car médiatisé de ce déni également pratiqué en académie. Le maître qui craque est considéré comme victime d'autres fragilités. De plus en plus de collègues en état dépressif se voient refuser un congé de longue maladie et sont de faits orientés vers la sortie. Tomber malade est pénalisant pécutiairement.

Aucune de ces affirmations n'est gratuite. Tous les éléments objectifs figurent dans le rapport circonstancié que le Snec-CFTC vous a remis en décembre.

Aux éléments évoqués ci-avant, il faut ajouter, entre autres, la perte sur les quinze dernières années de 15 % du pouvoir d'achat du point d'indice et de l'Isoc. Nous n'oublions pas que les dernières revalorisations actées dans le cadre du dispositif PPCR ont été retardées.

Enfin, concernant les retraites, comment croire les promesses d'un gouvernement qui affirme vouloir revaloriser le métier pour maintenir le niveau des retraites alors qu'il a retardé la mise en œuvre de PPCR ? Certes, les bonnes intentions en la matière ont été positivement affirmées par M. le Ministre dans la dernière lettre de l'Education.

Mais comment croire que ses promesses seront honorées par les gouvernements futurs, quand bien même ils seraient issus de la même majorité présidentielle ou parlementaire ? Et quelles modalités seront-elles mises en œuvre pour assurer le maintien des pensions des maîtres de l'enseignement privé sous contrat ?

Ce n'est pas le métier qu'il faut redéfinir mais la gestion de ses personnels par l'Etat employeur. Un véritable agenda social s'impose auquel les représentants des maîtres de l'enseignement privé sous contrat doivent être associés. Un employeur responsable ne peut refuser de négocier les conditions de travail, de protection, de rémunération et de départ à la retraite avec 140 000 de ses salariés.